

COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE

Résolution n° SEC/R.1/08.09

Objet : Crédits et moyens affectés à la sécurité des Français de l'étranger

L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,

Considérant que les pouvoirs publics n'ont cessé de présenter la Sécurité des Français de l'étranger comme un objectif politique majeur;

Considérant que les orientations budgétaires fixées par le Gouvernement prévoient que les crédits destinés à réaliser cet objectif au titre de la gestion consulaire soient soustraits au programme 151 et transférés à un autre programme ;

Considérant que les réductions drastiques du programme 151 au fil des années budgétaires, conduisent à une dispersion préoccupante des crédits destinés aux Français de l'étranger et à un manque de lisibilité de l'action de l'Etat en faveur de nos compatriotes établis hors de France ;

Considérant qu'une augmentation conséquente de ces crédits s'impose alors que l'équipement et les stocks de médicaments et de rations alimentaires dans plusieurs postes consulaires doivent être renouvelés ;

DEMANDE :

- qu'il soit mis fin à la dispersion des crédits de Sécurité affectés aux Français de l'étranger ; et que ces crédits soient maintenus sur le programme 151 ;
- que soit adoptée une augmentation substantielle de l'ensemble des crédits de sécurité ;
- que l'Assemblée des Français de l'étranger soit destinataire des documents budgétaires transversaux concernant la Sécurité des Français de l'étranger.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		